

Higher Education
Quality Council
of Ontario

An agency of the Government of Ontario



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Rapport annuel 2018-2019

Ontario

À propos du COQES

Établi en 2005, le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui effectue de la recherche factuelle dans le but d'améliorer constamment le système provincial d'éducation postsecondaire.

Notre mandat

« Aider le ministre [de la Formation et des Collèges et Universités] à améliorer tous les aspects du secteur postsecondaire, y compris la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, l'accès à l'enseignement postsecondaire et la responsabilité des établissements d'enseignement postsecondaire. » (*Loi de 2005 sur le COQES*)

Notre mission

Le COQES guide l'avenir de l'enseignement supérieur en Ontario grâce à des recherches faisant autorité, à la communication efficace de données significatives et à des solutions fondées sur des données factuelles aux difficultés auxquelles fait face le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Notre vision

Le COQES vise à influencer les décisions, pratiques et politiques clés qui amèneront le système postsecondaire public de l'Ontario à s'imposer comme chef de file national et international, tout en donnant à la population de la province le plus d'occasions possible de mobilité sociale et de succès économique.

Nos valeurs

- **La primauté de la recherche indépendante de grande qualité** : Le COQES maintient sa position distincte dans la collectivité de la recherche en tant qu'organisme crédible, faisant autorité et influent grâce à une base d'analyses indépendantes, objectives et de grande qualité de manière à fournir les meilleurs conseils factuels possible au gouvernement et aux établissements postsecondaires. Attentif aux nouvelles tendances, le COQES possède l'agilité nécessaire pour explorer de nouvelles voies de recherche lorsque les possibilités se présentent.
- **Un engagement soutenu auprès des chefs de file mondiaux** : La perspective globale du COQES relativement à la recherche, aux politiques et à la pratique en matière d'éducation fait profiter l'Ontario des meilleurs résultats de recherche, idées et réflexions. Plusieurs des défis auxquels l'Ontario est confronté dans le domaine de l'enseignement postsecondaire se posent également à d'autres administrations au Canada et dans le monde. Grâce aux partenariats mondiaux, nous pouvons mettre les meilleures réflexions provenant de partout dans le monde à la disposition des décideurs ontariens afin de favoriser la prise de décisions éclairées, la collaboration et l'innovation.
- **Des communications accessibles et significatives** : En s'efforçant de combler l'écart entre les connaissances qui découlent de la recherche et leur utilisation active pour répondre aux défis urgents du domaine de l'enseignement supérieur, le COQES contribue à la circulation efficace de solutions fondées sur des faits dans l'élaboration de politiques et de pratiques exemplaires.
- **La promotion de la collecte et de la transparence des données** : Les données sont l'élément vital de décisions stratégiques fondées sur des faits, pourtant notre travail est limité par des lacunes importantes et persistantes dans les données, tant au palier provincial que fédéral. Le COQES continue de défendre une approche plus transparente, ouverte et globale aux données sur l'enseignement supérieur, en partenariat avec les établissements et les organisations du milieu de l'éducation et les gouvernements.
- **La responsabilisation en tant qu'outil essentiel de l'amélioration du système** : L'atteinte d'objectifs critiques en matière d'accès et de qualité exige des contrôles et des mesures afin de veiller à ce que les stratégies mènent de façon manifeste à l'amélioration du système. C'est là l'essence de la responsabilisation.
- **La capacité de s'adapter aux priorités et aux mandats du gouvernement** : Le COQES veille à ce que des recherches de la plus haute qualité fondées sur des éléments probants éclairent la prise

de décisions en matière de politiques et la pratique, en conformité avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU).

- **La capacité d'atteindre ses objectifs** : Le COQES s'est engagé à faire en sorte que sa structure organisationnelle et les capacités de son personnel optimisent les retombées et la progression dans la concrétisation de sa vision de l'enseignement postsecondaire en Ontario.

Message du président-directeur général et de la présidente du conseil d'administration

L'exercice 2018-2019 a représenté un jalon en quelque sorte pour le COQES. Plusieurs projets de recherche pluriannuels se sont concrétisés et ont donné lieu à d'importantes constatations et recommandations à l'intention du MFCU en ce qui concerne l'avenir du système d'enseignement postsecondaire de la province et de ses établissements.

Comme le COQES le maintient depuis longtemps, un système d'enseignement postsecondaire efficace doit fournir une éducation de grande qualité à tous les étudiants et veiller à ce qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail moderne en évolution rapide. En 2018-2019, le COQES a publié les résultats de deux projets de recherche visant à mesurer les compétences acquises par les étudiants postsecondaires. En partenariat avec 20 collèges et universités de l'Ontario, le COQES a réalisé deux évaluations pilotes pluriannuelles des compétences en numératie, littératie et pensée critique des étudiants ontariens. Les évaluations, auxquelles ont participé plus de 7 500 étudiants, sont au nombre des premières tentatives sérieuses de mesurer à grande échelle les compétences en emploi de la population étudiante. Les résultats ont révélé qu'un diplômé sur quatre n'atteignait pas le niveau de compétence nécessaire en littératie ou numératie pour réussir à long terme sur le marché du travail.

La viabilité financière du secteur et des établissements postsecondaires est un élément crucial du programme de recherche du COQES, car les établissements ne peuvent s'acquitter de leur mandat de base s'ils ne sont pas viables. À cette fin, le COQES a mené de vastes recherches sur la viabilité en définissant des paramètres clés pour mieux comprendre les défis auxquels font face les 20 universités et 24 collèges de la province. En 2018-2019, le COQES a publié le rapport, *La viabilité du système public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario : Assembler toutes les pièces*, qui résume ses principaux résultats de recherche et présente ses recommandations pour assurer la viabilité financière à long terme des établissements postsecondaires. Le rapport lance un avertissement, car les universités et collèges font face à l'augmentation des coûts et à la stagnation des revenus, ce qui pourrait compromettre la qualité de l'enseignement. Le document renferme plusieurs recommandations clés pour atténuer les difficultés financières qu'éprouvent les établissements et assurer leur sécurité et leur viabilité futures.

En réponse à la demande du gouvernement de l'Ontario, en 2018-2019, le COQES a travaillé avec les universités et les collèges publics pour élaborer, mettre en œuvre et faire respecter une politique de liberté d'expression dans l'ensemble des campus. Il a également entrepris une recherche pour examiner

l'état de l'apprentissage en Ontario et cerner les possibilités d'améliorer le système d'apprentissage provincial.

Depuis sa création, le COQES s'emploie à faire en sorte que tous les étudiants aient un accès équitable aux études postsecondaires et qu'ils puissent en tirer parti. En mars, il a publié le rapport, *Redéfinir l'accès à l'enseignement postsecondaire*, qui préconise une nouvelle approche pour assurer un accès équitable aux étudiants sous-représentés et marginalisés, approche débutant beaucoup plus tôt dans le parcours scolaire. Un deuxième rapport, *Scolarité des parents et études postsecondaires : La pomme tombe-t-elle loin de l'arbre?*, s'est attardé aux étudiants de première génération, c'est-à-dire ceux issus d'une famille dont les deux parents ne sont pas titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires. Le rapport a fait ressortir l'écart substantiel persistant entre les étudiants de première génération et leurs homologues issus d'une famille dont au moins un parent détient un titre d'études, malgré des années de politiques gouvernementales visant à améliorer l'accès de ces étudiants et d'autres des groupes sous-représentés. Les deux rapports ont conclu qu'il serait préférable d'affecter les ressources gouvernementales destinées à soutenir les étudiants de première génération et les autres étudiants sous-représentés à des interventions appliquées de la maternelle à la 12^e année.

Nous sommes fiers du travail que le COQES a accompli au cours du dernier exercice. Comme mentionné dans les pages qui suivent, le COQES entreprend plus de projets à grande échelle qui s'inscrivent dans les priorités du MFCU. Nous vous invitons à lire le rapport pour en apprendre davantage sur les travaux du COQES et ses contributions au secteur de l'enseignement supérieur.



Harvey P. Weingarten

Président-directeur général



Nobina Robinson

Présidente du conseil d'administration

Bilan de l'exercice

Priorités de recherche

Comme indiqué dans le plan d'activités pluriannuel 2018-2021 (En attente d'approbation) et en conformité avec la lettre de mandat du COQES, le programme de recherche pour 2018-2021 était axé sur les priorités suivantes :

- Veiller à ce que les diplômés possèdent les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail et dans la vie en facilitant l'évaluation des aptitudes et des compétences.
- Améliorer la qualité de l'enseignement et le choix des programmes en évaluant la viabilité du secteur et des établissements postsecondaires et en encourageant la différenciation entre les établissements d'enseignement supérieur et leur financement axé sur les résultats.
- Protéger le droit à la liberté d'expression sur les campus des collèges et universités de la province.
- Accroître les possibilités d'apprentissage pour enrayer la pénurie de travailleurs dans le secteur des métiers spécialisés de l'Ontario.
- Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants de groupes atypiques et sous-représentés.

Évaluation des compétences

Les compétences non disciplinaires sont de plus en plus importantes sur le marché du travail moderne en évolution rapide. Le COQES s'emploie à faire en sorte que les diplômés possèdent les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour réussir sur le milieu de travail actuel, y compris des compétences adéquates en numératie, littératie, résolution de problèmes et pensée critique.

En 2018-2019, le COQES a publié les résultats de l'un de ses projets de recherche les plus importants et les plus ambitieux à ce jour : *L'Initiative des aptitudes essentielles chez les adultes*. Cette étude pluriannuelle est l'une des premières tentatives sérieuses de mesurer à grande échelle les compétences en emploi des étudiants universitaires et collégiaux. Elle a révélé que ces derniers améliorent leurs résultats en littératie, numératie et pensée critique durant leurs études de premier cycle. Pourtant, un

diplômé sur quatre a obtenu un résultat inférieur au niveau minimal acceptable en littératie ou numératie et moins d'un tiers a obtenu un résultat supérieur.

Une seconde étude, le Projet sur les compétences postsecondaires et en milieu de travail, a révélé peu de différence dans les résultats au chapitre de la pensée critique obtenus par les étudiants collégiaux entrants et finissants, mais une certaine amélioration a été constatée dans les résultats des étudiants universitaires. Plus de 7 500 étudiants de 20 universités et collèges de l'Ontario ont pris part aux deux études, qui ont réaffirmé qu'une évaluation à grande échelle des compétences en emploi des étudiants était réalisable. Le COQES encourage tous les établissements postsecondaires de la province à enseigner, à mesurer et à attester les habiletés prisées par les employeurs actuels, plutôt que de se limiter aux connaissances disciplinaires.

Depuis 2012, le COQES collabore avec un groupe d'établissements et de chercheurs pour trouver de nouvelles façons de définir et de mesurer les compétences essentielles que les étudiants postsecondaires ont intérêt à acquérir. À l'automne 2018, il a publié : *Favoriser la qualité de l'enseignement : Leçons retenues des projets d'évaluation des compétences en Ontario*, un recueil d'essais rédigés par des éducateurs, des chercheurs et des administrateurs qui ont participé au Consortium sur l'évaluation des résultats d'apprentissage du COQES.

Le COQES continuera de mener des recherches pour déterminer si les étudiants postsecondaires acquièrent des compétences adéquates en numératie et littératie et d'autres compétences essentielles, et examinera des façons d'enseigner ces compétences avec efficacité et efficience en mettant un accent particulier sur les mathématiques et la numératie. Il élaborera des stratégies et des outils pour faciliter l'évaluation des compétences et fournira une orientation et des conseils stratégiques sur la création de programmes et de titres de compétences pour concourir à la réussite des étudiants de l'Ontario.

Viabilité du système

L'assurance de la viabilité financière du secteur et des établissements postsecondaires est un élément fondamental du programme de recherche du COQES. Il a mené de vastes recherches sur la viabilité en définissant les paramètres clés qui permettent de mieux comprendre les défis auxquels font face les 20 universités et les 24 collèges de la province. En 2018-2019, le COQES a publié le rapport, *La viabilité du système public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario : Assembler toutes les pièces*, qui résume ses principaux résultats de recherche et présente ses recommandations pour assurer la viabilité financière à long terme des établissements postsecondaires. Le rapport lance un avertissement, car les

universités et collèges font face à l'augmentation des coûts et à la stagnation des revenus, ce qui pourrait compromettre la qualité de l'enseignement.

Le rapport souligne la stagnation du taux d'inscription des étudiants canadiens dans la plupart des régions de la province à l'extérieur de la région du Grand Toronto, ce qui limitera, au cours des prochaines années, l'augmentation des subventions de fonctionnement du gouvernement et des droits de scolarité. Pour équilibrer leurs budgets, les établissements n'auront guère de choix que de compresser leurs dépenses, surtout les frais de main-d'œuvre qui représentent leurs dépenses les plus importantes.

Le rapport renferme plusieurs recommandations afin d'atténuer ces difficultés, y compris l'adoption de mesures pour encourager un plus grand nombre de professeurs âgés à prendre leur retraite à 65 ans, notamment leur interdire de toucher simultanément un plein traitement et une pleine pension, imposer un plafond salarial et éliminer les augmentations salariales liées à l'avancement d'échelon après 65 ans. Il y est également proposé d'accroître la charge d'enseignement des membres à temps plein du corps professoral, en particulier ceux qui ne sont plus actifs en recherche.

Le COQES continuera de chercher des moyens de maintenir la qualité, tout en assurant la viabilité financière des établissements postsecondaires provinciaux. Ses travaux sur la viabilité aideront le gouvernement à élaborer des paramètres significatifs et des outils d'évaluation pour améliorer le modèle de financement provincial ainsi que des mécanismes pour tenir les établissements responsables, comme des ententes stratégiques de mandat et la divulgation de la charge de travail des membres du corps professoral.

Libre expression

Le gouvernement de l'Ontario a chargé l'ensemble des universités et collèges publics d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire respecter une politique de liberté d'expression à compter du 1^{er} janvier 2019. Le COQES a fait savoir au MFCU que tous les collèges et universités avaient publié une telle politique en réponse à la demande du gouvernement et il a présenté une analyse des politiques au ministre. Les collèges et universités doivent présenter au COQES un rapport annuel sur leurs progrès à compter de septembre 2019. Le COQES examinera et évaluera les rapports annuels et déposera un rapport sommaire sur la mise en œuvre des politiques auprès du gouvernement et du public.

Possibilités d'apprentissage

Afin de répondre aux besoins du secteur des métiers spécialisés de l'Ontario, le COQES a entrepris une recherche visant à examiner l'état de l'apprentissage dans la province et à cerner les possibilités d'améliorer le système d'apprentissage. Il entend aussi mener des recherches sur la façon dont l'Ontario peut encourager un plus grand nombre d'employeurs à embaucher et à former des apprentis pour combler les lacunes de compétences dans le secteur des métiers spécialisés. De plus, il effectuera des recherches sur les pratiques exemplaires dans d'autres administrations, qui pourraient servir à améliorer la formation en apprentissage dans la province.

Accès

L'accès équitable aux études postsecondaires est au cœur des travaux du COQES depuis sa fondation. Des décennies de recherche ont démontré que les étudiants de première génération, à faible revenu, autochtones et handicapés sont moins susceptibles de s'inscrire à des établissements postsecondaires et d'obtenir un titre d'EPS que leurs pairs.

En 2018-2019, le COQES a publié deux rapports sur le thème des étudiants sous-représentés. Le premier, *Redéfinir l'accès à l'enseignement postsecondaire*, qui est paru au début de mars 2019, recommande d'adopter une nouvelle approche pour assurer un accès équitable aux études postsecondaires. Il soutient que la hausse substantielle du nombre d'inscriptions dans les collèges et universités de l'Ontario au cours des deux dernières décennies a peu fait pour améliorer l'équité de l'accès des étudiants sous-représentés, malgré un programme bonifié d'aide financière aux étudiants, un plafond imposé aux droits de scolarité et un financement ciblé octroyé aux établissements pour qu'ils recrutent et soutiennent ces étudiants.

Le deuxième rapport, *Scolarité des parents et études postsecondaires : La pomme tombe-t-elle loin de l'arbre?*, s'est attardé aux étudiants de première génération, c'est-à-dire ceux issus d'une famille dont les deux parents ne sont pas titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires. Le rapport a fait ressortir un écart de plus de 20 % dans l'obtention d'un diplôme d'EPS entre les étudiants de première génération âgés de 25 à 34 ans et leurs homologues dans les familles dont au moins un parent a obtenu un diplôme, malgré des années de politiques gouvernementales visant à améliorer l'accès de ces étudiants et d'autres de groupes sous-représentés. Les deux rapports ont conclu qu'il serait préférable

d'affecter les ressources gouvernementales destinées à soutenir les étudiants de première génération et les autres étudiants sous-représentés à des interventions appliquées de la maternelle à la 12^e année.

De plus, en avril 2018, le COQES a tenu sa huitième conférence annuelle, « Mettre l'accès et les bonnes idées en pratique ». L'événement de 2 jours comprenait plus de 20 séances, 3 ateliers, 92 conférenciers et le tout premier concours de présentations étudiantes du COQES, au cours duquel des équipes ont rivalisé pour trouver des solutions novatrices aux obstacles auxquels font face les étudiants sous-représentés. La conférence a mobilisé des chefs de file du secteur, des fonctionnaires, des éducateurs et des militants communautaires.

Mesures du rendement du COQES en 2018-2019

Conjointement avec le MFCU, le COQES a dressé une liste de mesures du rendement opérationnel afin de s'assurer que son orientation stratégique est claire et donne lieu à des travaux qui favorisent l'enseignement postsecondaire en Ontario. Des mesures précises des résultats sont toujours en élaboration et seront présentées dans les prochains rapports annuels.

1. Recherches de grande qualité éclairées par les priorités gouvernementales

En 2018-2019, les recherches menées par le COQES ont mis l'accent sur les enjeux de base exposés dans le mandat, à savoir l'accès, l'évaluation des compétences et des résultats d'apprentissage, la conception du système ainsi que l'évaluation continue de la liberté d'expression sur les campus. De plus, comme attendu dans sa lettre de mandat, une recherche a été lancée sur le système d'apprentissage en Ontario. L'étude publiée par le COQES fait l'objet d'un examen par les pairs experts en la matière afin de s'assurer qu'elle est de grande qualité et qu'elle procure de la valeur. Récemment, le COQES a réorienté ses efforts en se concentrant sur un nombre réduit de projets et en privilégiant les initiatives pluriannuelles à grande échelle. En 2018-2019, 13 rapports de recherche ont été publiés ainsi que le recueil, *Favoriser la qualité de l'enseignement : Leçons retenues des projets d'évaluation des compétences en Ontario*, qui résumait les constatations de la première phase des projets du Consortium sur l'évaluation des résultats d'apprentissage.

2. Incidence des politiques et consultation du gouvernement

Le mandat législatif fondamental du COQES consiste à aider le ministre et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et à présenter des recommandations qui contribuent à formuler la politique gouvernementale. Au cours de la dernière année, les travaux du COQES sur les tendances démographiques liées aux besoins du marché du travail et la viabilité des établissements ont appuyé la décision du gouvernement de ne pas donner suite aux projets d'expansion, y compris la faculté de droit de l'Université Ryerson et divers projets sur campus.

Presque tous les éléments du programme actuel d'études postsecondaires du gouvernement reflètent des thèmes, des interventions et des politiques sur lesquels le COQES a mené des recherches et rédigé des rapports au cours des trois à cinq dernières années, ce qui atteste l'influence de son travail sur les politiques et les orientations gouvernementales.

Événements à risque : Plusieurs projets en cours pour évaluer l'incidence et l'efficacité des changements dans le système d'aide financière aux étudiants de l'Ontario ont pris fin à la demande du personnel du MFCU en raison des changements prévus du barème des droits de scolarité et du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. La recherche du COQES sur l'amélioration de l'accès équitable des étudiants ontariens s'est poursuivie et privilégie une vue d'ensemble systémique de portée élargie.

3. Partenariats et mobilisation du secteur

Le COQES maintient une position unique en tant qu'organisme seul en son genre au Canada. Depuis sa création en 2005, le COQES a établi et a maintenu des partenariats avec des universités, des collèges, des ministères et divers autres intervenants afin d'orienter les travaux visant à améliorer le secteur postsecondaire de l'Ontario.

En 2018-2019, le COQES a travaillé avec différents groupes, dont la Hamilton Community Foundation, People for Education, Plaid Consulting, la Société de recherche sociale appliquée, R.A. Malatest & Associates et les établissements participant au Consortium sur l'accès et la persévérance scolaire et au Consortium sur l'évaluation des résultats d'apprentissage.

Événements à risque : Les changements dans les dépenses discrétionnaires et les déplacements apportés par le nouveau gouvernement de l'Ontario ont entraîné une réduction importante de la participation aux conférences, des présentations ainsi que de la participation aux événements et aux activités du secteur, en particulier ceux tenus à l'extérieur de la province. Cette situation présente un défi pour l'organisme, dont le mandat consiste à mettre en œuvre des pratiques exemplaires en Ontario ainsi qu'à établir et à maintenir des partenariats avec des intervenants et des groupes qui réalisent des travaux pour orienter et appuyer les travaux de recherche et de politique de l'Ontario et à collaborer avec eux.

4. Mobilisation des parties prenantes

Le COQES continue de mobiliser les parties prenantes en Ontario, au Canada et à l'étranger. Le nombre d'abonnés aux courriels hebdomadaires s'élève à plus de 3 100. L'expansion des plateformes du COQES dans les médias sociaux s'est poursuivie, recueillant plus de 4 400 abonnés, soit une augmentation de plus de 15 % depuis l'an dernier. La majorité de ces abonnés sont affiliés à des universités et collèges, et les autres lecteurs proviennent du gouvernement, de l'industrie, des entreprises, du système d'éducation primaire et secondaire et des médias.

Malgré la réduction prévue des publications et des blogues en 2018-2019, la consultation globale du site Web du COQES est demeurée relativement stable et le nombre de lecteurs par publication était supérieur à celui des années précédentes. Plusieurs publications, dont *Pleins feux sur le test : résumé des résultats des études pilotes sur l'évaluation des compétences du COQES*, *Effets du projet Un avenir à découvrir sur l'éducation à long terme et le marché du travail* et *La viabilité du système public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario : Assembler toutes les pièces*, figurent parmi les plus lues de l'histoire du COQES.

Le COQES s'est également efforcé de mobiliser un plus grand nombre d'intervenants du secteur postsecondaire dans le cadre de sa huitième conférence annuelle, « Mettre l'accès et les bonnes idées en pratique », qui s'est tenue en avril 2018. Le thème de la conférence pour une deuxième année consécutive était l'accès aux études postsecondaires. Elle a réuni plus de 400 représentants de collèges et d'universités, d'écoles primaires et secondaires, du gouvernement et d'organismes communautaires qui se sont penchés sur les initiatives qu'ils pourraient adapter, mettre en œuvre et évaluer pour que tous les élèves aient la possibilité de poursuivre des études postsecondaires.

Événement à risque : À la suite des changements dans les politiques sur les dépenses discrétionnaires, le COQES a décidé de ne pas organiser de conférence annuelle au début de 2019 en raison des coûts à engager. Ces conférences ont connu un franc succès au cours des dernières années et ont offert une excellente occasion d'établir des liens avec un public engagé et intéressé par les enjeux de l'enseignement supérieur et de faire connaître le travail et les progrès réalisés en Ontario. Le COQES examine d'autres événements possibles à l'avenir afin de faciliter ce type de mobilisation.

5. Gestion financière responsable

Le COQES fait l'objet d'audits internes et externes. Il satisfait à toutes les exigences pertinentes énoncées dans les lois, les règlements, les directives et les lignes directrices du gouvernement et il s'emploie à obtenir chaque année un rapport d'audit sans réserve des auditeurs externes. Cela signifie que les états financiers et les rapports du COQES sont transparents et exhaustifs et n'ocultent pas de faits importants. En 2018-2019, le COQES a reçu un rapport d'audit sans réserve, comme il le fait depuis plus d'une décennie.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration du COQES est chargé d'approuver l'orientation stratégique générale de l'organisme et de veiller à ce que ses activités s'harmonisent étroitement avec son mandat.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil d'administration travaille en étroite collaboration avec la direction pour élaborer et approuver le plan d'activités et le budget annuels du COQES.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à la *Loi de 2005 sur le COQES*. Ils mettent à contribution leurs antécédents dans les milieux des affaires, universitaires et gouvernementaux pour orienter les initiatives du COQES et favoriser leur réussite.

Suzanne B. Herbert

Nomination : 18 octobre 2017

Date d'expiration du mandat : 17 octobre 2020

Rémunération annuelle : 0 \$

Patricia Lang

Nomination : 8 février 2018

Date d'expiration du mandat : 7 février 2020

Rémunération annuelle : 600 \$

Denis Mayer

Nomination : 5 janvier 2015 (premier mandat), 4 janvier 2017 (deuxième mandat)

Date d'expiration du mandat : 5 janvier 2017 (premier mandat), 4 janvier 2020 (deuxième mandat)

Rémunération annuelle : 700 \$

John Milloy

Nomination : 27 mars 2018

Date d'expiration du mandat (démission) : 1^{er} décembre 2018

Rémunération annuelle : 500 \$

Annexe : Publications

Les publications suivantes ont été diffusées en 2018-2019 :

Titre
<i>Scolarité des parents et études postsecondaires : La pomme tombe-t-elle loin de l'arbre?</i>
<i>Redéfinir l'accès à l'enseignement postsecondaire</i>
<i>Prendre conscience des lacunes? La perception des étudiants de niveau postsecondaire de l'Ontario sur l'état de leurs compétences</i>
<i>Possibilités et défis de la modélisation prédictive pour la persévérance scolaire</i>
Harvey P. Weingarten – <i>Compétences et enseignement postsecondaire : prochaines étapes?</i>
<i>Effets du projet Un avenir à découvrir sur l'éducation et le marché du travail : rapport technique</i>
<i>Effets du projet Un avenir à découvrir sur l'éducation et le marché du travail : sommaire des principales constatations</i>
<i>Mesurer les aptitudes en pensée critique des élèves de niveau postsecondaire</i>
<i>Mesure des compétences essentielles des étudiants de niveau postsecondaire : rapport final de l'Initiative des aptitudes essentielles chez les adultes</i>
<i>Pleins feux sur le test : résumé des résultats des études pilotes sur l'évaluation des compétences du COQES</i>
<i>Favoriser la qualité de l'enseignement : Leçons retenues des projets d'évaluation des compétences en Ontario (livre numérique autopublié)</i>
<i>L'éducation axée sur les compétences : Guider le programme de mesure des compétences</i>
<i>Obstacles aux occasions d'apprentissage intégré au travail</i>
<i>Intégration de la pédagogie et de la technologie pour mesurer les résultats d'apprentissage institutionnels et des programmes à l'Université de Guelph</i>
<i>La viabilité du système public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario : Assembler toutes les pièces</i>
Harvey P. Weingarten – <i>Pourquoi y a-t-il « qualité » dans notre nom?</i>

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le Conseil) relèvent de la direction du Conseil et ont été préparés conformément à la loi et aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Un résumé des principales conventions comptables est compris à la note 2 afférente aux états financiers. La préparation des états financiers implique nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations touchant la période ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures.

La direction du Conseil a mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ce système est surveillé et évalué par la direction.

Le Conseil rencontre la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers et discuter de questions importantes liées aux informations financières ou aux contrôles internes avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par RSM Canada LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers expose ses responsabilités, la portée de son examen et son opinion sur les états financiers du Conseil.



Harvey P. Weingarten
Président-directeur général



Nobina Robinson
Présidente du conseil d'administration

13 juin 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Rapport présenté aux administrateurs du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Opinion

Nous avons audité les états financiers du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le Conseil), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de la continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il revient aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'un esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation, par la direction, du principe comptable de continuité d'exploitation et, d'après les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents de manière à assurer une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute lacune importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre l'audit.

RSM Canada LLP

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés
13 juin 2019
Toronto (Ontario)

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
État de la situation financière
Au 31 mars 2019

	2019	2018
Actif financier		
Trésorerie	948 836 \$	1 132 047 \$
Montant récupérable au titre de la TVH	30 236	27 846
Comptes débiteurs	-	900
Intérêts à recevoir	1 868	1 410
	980 940	1 162 203
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	973 450	1 124 755
Montant dû au ministère de la Formation et des Collèges et Universités (note 3)	50 130	23 390
Apports en capital reportés (note 4)	37 687	61 553
Recettes reportées	-	99 090
	1 061 267	1 308 788
Dette nette	(80 327)	(146 585)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 5)	37 687	61 553
Charges payées d'avance	42 640	85 032
	80 327	146 585
Excédent accumulé	- \$	- \$

Engagements (note 8)

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Montant budgété 2019	Montant réel 2019	Montant réel 2018
Revenus			
Financement provincial	5 145 254 \$	5 166 519 \$	5 375 760 \$
Financement autre que provincial	299 520	5	-
Amortissement des apports en capital reportés (note 4)	25 243	27 816	40 448
Revenus de la Conférence	101 090	101 840	97 680
Revenus d'intérêt	8 547	12 031	8 547
	5 579 654	5 308 211	5 522 435
Dépenses (note 6)			
Gouvernance	463 226	463 430	500 569
Recherche	4 930 713	4 670 401	4 842 752
Administration	185 715	174 380	179 114
	5 579 654	5 308 211	5 522 435
Excédent de l'exercice	-	-	-
Excédent accumulé, début de l'exercice	-	-	-
Excédent accumulé, fin de l'exercice	- \$	- \$	- \$

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
État de l'évolution de la dette nette
Exercice terminé le 31 mars 2019

	Montant budgété 2019	Montant réel 2019	Montant réel 2018
(données non auditées)			
Dette nette, début de l'exercice	146,585 \$	146,585 \$	181 372 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	10 000	3 950	26 422
Amortissement d'immobilisations corporelles	25 243	(27 816)	(40 448)
Aliénation d'immobilisations corporelles	-	10 070	10 429
Autres rajustements – charges payées d'avance	-	(42 392)	(20 761)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	(10 070)	(10 429)
Dette nette, fin de l'exercice	181 828 \$	80 327 \$	146 585 \$

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	- \$	- \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des apports en capital reportés	(27 816)	(40 448)
Amortissement d'immobilisations corporelles	27 816	40 448
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Montant récupérable au titre de la TVH	(2 390)	63 953
Intérêts à recevoir	(458)	(636)
Comptes débiteurs	900	24 100
Charges payées d'avance	42 392	20 761
Comptes créditeurs et charges à payer	(151 305)	34 613
Recettes reportées	(99 090)	8 030
Montant dû au ministère de la Formation et des Collèges et Universités	26 740	(81 111)
	(183 211)	69 710
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 950)	(26 422)
Activités de financement		
Apports pour l'achat d'immobilisations corporelles	3 950	26 422
Augmentation (diminution) de la trésorerie de l'exercice	(183 211)	69 710
Trésorerie, début de l'exercice	1 132 047	1 062 337
Trésorerie, fin de l'exercice	948 836 \$	1 132 047 \$

1. L'ORGANISME

Formation et statut

Le pouvoir de créer le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le Conseil) a été prescrit dans la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur* (la Loi). Le Conseil est un organisme de la Couronne qui relève du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) (anciennement le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle) et entre dans la catégorie des organismes de services opérationnels.

Le Conseil consiste en une personne morale sans capital-actions qui n'est assujetti ni à la *Loi sur les personnes morales* ni à la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*. Le Conseil est régi par l'article 132, le paragraphe 134(1) et l'article 136 de la *Loi sur les sociétés par actions*. En tant qu'organisme de la Couronne, le Conseil n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Conseil est un organisme de la Couronne qui agit uniquement à ce titre. Les limites à la capacité du Conseil d'entreprendre certaines activités sont établies dans la Loi et le protocole d'entente intervenu entre le Conseil et le MFCU le 6 décembre 2006 et sa version renouvelée, datée du 9 janvier 2013.

Opérations du Conseil

Le Conseil a pour objectif d'aider le MFCU à améliorer tous les aspects du secteur postsecondaire, y compris la qualité de l'enseignement qui y est offert, l'accès à l'enseignement postsecondaire et la responsabilité des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Conseil est régi par un conseil d'administration nommé par décret.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Conseil reflètent les déclarations de la direction préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Au cours de l'exercice, il n'y a eu ni état de gains et pertes de réévaluation, ni gains et pertes de réévaluation.

Le Conseil met en œuvre les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité d'exercice

Les revenus et les dépenses sont déclarés selon la comptabilité d'exercice. En conformité avec cette méthode comptable, les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'opération ou l'événement sous-jacent est survenu, et les dépenses sont constatées dans l'exercice durant lequel les biens sont acquis ou les services sont rendus, une responsabilité légale est engagée ou des transferts sont exigibles.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Le Conseil est financé uniquement par la province de l'Ontario conformément aux modalités budgétaires établies par le MFCU. Les présents états financiers reflètent les modalités budgétaires convenues et approuvées par le MFCU.

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le MFCU sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées.

Attribution des dépenses

Le Conseil se consacre à trois activités principales : la recherche, le soutien et la promotion dans le but d'améliorer tous les aspects du secteur postsecondaire. Le coût de chaque mission englobe les salaires et avantages sociaux, les activités de recherche ainsi que d'autres dépenses de fonctionnement qui sont directement liées à la prestation des services. Les salaires et avantages sociaux sont attribués à la gouvernance, à la recherche et à l'administration, selon l'activité à laquelle ils se rapportent ou bénéficient. Les contrats et projets relatifs à la recherche ont été attribués à la recherche. Les autres dépenses de fonctionnement ont été imputées à la gouvernance, à la recherche et à l'administration en fonction des effectifs à la fin de l'exercice.

Apports reportés

Certaines sommes, y compris les paiements de transfert versés par le MFCU, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des ententes, et peuvent seulement servir à l'exécution de certains programmes ou à l'achèvement de travaux en particulier. Le financement est uniquement constaté à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont fournis.

Les sommes reçues qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles sont constatées à titre d'apports en capital reportés, puis comptabilisées pendant la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Les apports en capital reportés sont amortis en revenus conformément à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles sous-jacentes comptabilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. Lorsqu'il est impossible d'en estimer la juste valeur, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés à titre de dépenses lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter de façon considérable la capacité des immobilisations corporelles sont capitalisées. Les frais de licence de logiciels sont constatés à titre de dépenses lorsqu'ils sont engagés.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties de manière linéaire sur leur durée de vie utile estimée comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les dépenses relatives aux immobilisations corporelles qui sont inférieures à 1 000 \$ sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Le Conseil examine à intervalles réguliers la valeur comptable, l'amortissement et la durée de vie utile de ses immobilisations. S'il estime que l'immobilisation n'a plus d'utilité à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur résiduelle est comptabilisé à titre de dépenses dans l'état des résultats.

Actif et passif financiers

Le Conseil évalue d'abord son actif et son passif financiers à leur juste valeur. Il évalue ensuite tout son actif financier et son passif financier au coût amorti.

L'actif financier évalué au coût amorti englobe la trésorerie, les comptes débiteurs et les intérêts à recevoir. Le passif financier évalué au coût amorti comprend les créditeurs, les charges à payer et le montant dû au MFCU.

Baux et frais de location

Les baux sont comptabilisés à titre de baux d'exploitation lorsque les paiements du loyer sont d'abord comptabilisés dans l'état des résultats, puis rajustés de façon linéaire sur la durée du bail connexe. La différence entre les frais de location calculés de façon linéaire et les paiements du loyer, selon ce qui est stipulé dans la convention de bail, est comprise dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Les estimations se rapportent essentiellement aux charges à payer pour les contrats de recherche, à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement connexe des apports en capital, lesquelles sont fondées sur la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles.

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2019

3. MONTANT DÛ AU MFCU

Conformément au protocole d'entente du Conseil, le financement reçu en excédent des dépenses peut devoir être remboursé et il est comptabilisé comme montant dû au MFCU.

4. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé 3 950 \$ (26 422 \$ en 2018) des fonds reçus du MFCU pour effectuer d'autres achats en immobilisations. Ces fonds ont été inscrits en tant qu'apports en capital reportés et doivent être amortis en revenus au même titre que l'amortissement de l'actif acheté.

	2019	2018
Solde, début de l'exercice	61,553 \$	75 579 \$
Apport reçu	3 950	26 422
Moins : montants constatés dans les revenus	(27 816)	(40 448)
Solde, fin d'exercice	37 687 \$	61 553 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Matériel informatique	Améliorations locatives	Mobilier et matériel	Total 2019	Total 2018
Solde, début de l'exercice	170 360	\$ 907 975	\$ 148 502	\$ 1 226 837	\$ 1 210 844
Acquisitions	-	3 950	-	3 950	26 422
Aliénations	(10 070)	-	-	(10 070)	(10 429)
Solde, fin de l'exercice	160 290	\$ 911 925	\$ 148 502	\$ 1 220 717	\$ 1 226 837

Amortissement cumulé	Matériel informatique	Améliorations locatives	Mobilier et matériel	Total 2019	Total 2018
Solde, début de l'exercice	152 475 \$	903 644 \$	109 165 \$	1 165 284 \$	1 135 265 \$
Acquisitions	14 984	2 690	10 142	27 816	40 448
Aliénations	(10 070)	-	-	(10 070)	(10 429)
Solde, fin de l'exercice	157 389 \$	906 334 \$	119 307 \$	1 183 030 \$	1 165 284 \$
Valeur comptable nette	2 901 \$	5 591 \$	29 195 \$	37 687 \$	61 553 \$

6. DÉPENSES PAR MISSION

	Gouvernance	Recherche	Administration	Total 2019	Total 2018
Salaires et avantages sociaux	377 393 \$	1 982 743 \$	149 088 \$	2 509 22 \$	2 754 743 \$
Activités de recherche	-	2 125 035	-	2 125 03	2 030 107
Autres dépenses de fonctionnement	86 037	562 623	25 292	673,95	737 585
	463 430 \$	4 670 401 \$	174 380 \$	5 308 21 \$	5 522 435 \$

7. CONVENTIONS DE RETRAITE

Le Conseil verse des cotisations pour le compte de son personnel au Régime de retraite des fonctionnaires géré par la Commission du régime de retraite de l'Ontario, qui constitue un régime interentreprises. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des prestations de retraite que les employés recevront, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire.

En 2018-2019, les taux de cotisation ont été fixés à 6,9 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), auxquels s'est ajouté un taux de 10 % des gains supérieurs au MGAP.

Les cotisations de 125 281 \$ (123 415 \$ en 2018) sont comprises dans les dépenses de l'état des résultats, et celles de 17 043 \$ (6 285 \$ en 2018) font partie des créditeurs et des charges à payer.

8. OBLIGATIONS LOCATIVES ET AUTRES ENGAGEMENTS

Le Conseil a conclu un bail pour des locaux à bureaux d'une superficie louable de 7 670 pieds carrés au 24^e étage, 1, rue Yonge, à Toronto, qui a été négocié par la Société immobilière de l'Ontario. Ce bail est d'une durée de cinq ans à compter du 15 mai 2007. La superficie locative a augmenté, atteignant 7 717 pieds carrés à la suite d'améliorations apportées par le propriétaire pour satisfaire aux exigences stipulées dans le bail du Conseil. Le loyer est payable chaque mois.

Le Conseil a renouvelé le bail pour une autre période de cinq ans allant du 15 mai 2012 au 14 mai 2017. Le nouveau tarif net était de 17 \$ le pied carré (15 \$ le pied carré pour la période de mai 2007 à mai 2012).

Le Conseil a renouvelé la deuxième prorogation de bail (option finale) pour la période du 15 mai 2017 au 31 août 2020. Le loyer de base était de 21 \$ le pied carré de mai 2017 à mai 2018; il est de 22 \$ le pied carré de mai 2018 à août 2020.

8. OBLIGATIONS LOCATIVES ET AUTRES ENGAGEMENTS (suite)

Voici les paiements minimaux exigibles au titre des baux d'exploitation :

	Loyer		Matériel
2019-2020	169 774	\$	4 701 \$
2020-2021	70 739		-
	240 513	\$	4 701 \$

Le loyer brut était de 42,40 \$ le pied carré ou 327 193 \$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Obligations contractuelles

Le Conseil a signé des contrats pluriannuels avec des chercheurs universitaires, dans le cadre desquels des éléments livrables et des paiements sont exigibles sur plusieurs exercices jusqu'en 2022. Les montants des services de recherche à fournir sont les suivants :

2019-2020	638 515 \$
2020-2021	396 107
2021-2022	10 671
	1 045 293 \$

9. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à des risques financiers, dont des risques de crédit et de liquidité. Il a adopté un cadre intégré de gestion des risques qui repose sur une méthode uniforme de gestion des risques. La direction estime que l'exposition à d'autres risques, y compris ceux liés aux taux d'intérêt et au marché, est minime.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Le Conseil est exposé à un risque de crédit lié à sa trésorerie. Ce risque est géré en conservant des soldes de trésorerie auprès d'une institution financière canadienne de grande qualité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'incapacité potentielle du Conseil de s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers à leur échéance. Il gère ce risque en prévoyant les flux de trésorerie liés aux activités et en anticipant les activités d'investissement et de financement pour s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour répondre aux besoins financiers actuels et prévisibles. L'exposition du Conseil au risque de liquidité a trait au montant des crédettes et des charges à payer. Le Conseil compte sur le soutien continu du MFCU pour poursuivre ses activités.